

[Accueil](#) > [Présentation](#) > [La COMUE](#) > [Gouvernance](#)

Gouvernance

Trois instances pour le pilotage stratégique

La COMUE est administrée par un conseil d'administration assisté d'un conseil académique et d'un conseil des membres.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) règle par ses délibérations les affaires de la COMUE. Il est composé de 47 membres qui déterminent la politique de l'établissement, approuvent son budget et en contrôlent l'exécution :

25 élus (7 PR et assimilés, 7 MCF et assimilés, 6 BIATSS et assimilés, 5 usagers),

6 représentants des membres (un représentant par établissement membre),

4 représentants des établissements d'enseignement supérieur associés (dont un pour l'Université Savoie Mont Blanc, un pour Sciences Po Grenoble et un pour l'ENSAG),

2 représentants des organismes de recherche associés dont un pour le CEA,

5 représentants des collectivités (dont un pour la région Rhône-Alpes, un pour les Pays de Savoie, un pour Grenoble-Alpes Métropole et un autre pour la Drôme-Ardèche) et les entreprises,

1 représentant du CROUS,

4 personnalités représentant le monde économique, culturel, les instruments de recherche internationaux, ou les pôles de compétitivité.

Le Conseil des membres

Le Conseil des membres réunit un représentant par membre de la COMUE (chefs d'établissements ou présidents d'organismes ou leur représentant). Le Conseil des membres dans une formation élargie réunit un représentant par membre de la COMUE et un représentant par établissement ou organisme lié par une convention d'association.

Il est associé à la préparation des travaux et à la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique.

Le Conseil académique

Le Conseil académique exerce, pour les compétences transférées à la COMUE, un rôle consultatif notamment sur les orientations en matière de politiques de recherche, valorisation et transfert, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique ; le contrat pluriannuel d'établissement et le contrat de site. Il coordonne l'élaboration et la présentation de l'offre de formation du site et formule notamment des propositions sur les activités pédagogiques transverses, les missions d'appui à la pédagogie et les missions liées à la vie universitaire.

Il comprend 107 membres , dont 31 nommés et 76 élus :

14 représentants des établissements et organismes membres et associés renforcés (1 pour les établissements d'enseignement supérieur, 3 pour le CNRS, 2 pour Inria et CEA afin de prendre en compte les personnels hors structures de recherche partagées),

7 directeurs de composantes de la COMUE,

10 personnalités qualifiées dont 1 représentant de la Région,

76 élus au suffrage direct représentant les personnels et usagers

Le conseil académique se réunit au moins trois fois par an.

➤ [Pour en savoir plus, télécharger les statuts de la COMUE](#)

Une instance pour le pilotage opérationnel

le Bureau

La gouvernance opérationnelle est assurée par le Bureau de la COMUE qui assiste le président. Le bureau est constitué de l'équipe de direction de la COMUE et de représentants de chaque membre de la COMUE ainsi que de représentants des associés avec convention renforcée.

Mise à jour le 24 juin 2019

La ComUE est soutenue par la [Région Rhône-Alpes](#)



[Le comité de déontologie](#)

[Comité de déontologie : organisation et fonctionnement](#)

[Comité de déontologie : textes de référence](#)

[Comité de déontologie : domaines d'action](#)